

LOCAUX OCCUPANT DES TRAVAILLEURS

Industrie, artisanat (entreprises industrielles ou assimilées)

Les autres entreprises occupant des travailleurs peuvent facultativement soumettre leurs plans pour examen. (p.ex: commerce, atelier, garage, hôpital, laboratoire, etc.). VERSION Juillet 2022

Service responsable

Canton de Vaud

Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM) Rue Caroline 11, 1014 Lausanne tél. 021 316 61 04, info.dgem@vd.ch

Nombre d'exemplaires requis : 2

Pour la commune de Lausanne

Inspection du travail Lausanne (ITL) Pl. de la Riponne 10, Case postale 5032 1002 Lausanne tél. 021 315 76 80, itl@lausanne.ch

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

N°CAMAC 234 107					
Commune :	NYON		NPA:	1260	
Adresse rue n° / Lieu-dit :					alam man
Coordonnées géographiques :	2506.45	01 1/13	7 475		- 4
Propriétaire :	MLDACO	5A			
Employeur / exploitant :	ultiaco		******		
Raison sociale :	MITTAGO	SA:			,
Domaine(s) d'activité(s) :	ACCESSOIRES	O.E. Coff.	RAGE (SATITION P.)
Destination des locaux à transformer o	u construire / processu	s de fabrication		* 5 ° ° ° ° ° ° ° ° ° ° ° ° ° ° ° ° ° °	
			3 /A c -		linar st
Contact planification (p. ex. mandataire Tél: 922.361.683	Nom / Pré Courrier él	nom : lectronique :	LINFO. @	ARL - O. PX ENVAR. CH	MUG.N.
2. LOCAUX nouveaux ou tr	ansformés			7 v	2
Plans	*				
Les plans soumis doivent indiquer le postes de travail. Les installations tech convoyeurs, citernes, réservoirs, réciple péinture et fours.	niques comprennent no	tamment les vei	ntilations, traite	ements d'eaux use	es,
				* 3	
2.1 Personnel occupé					2 - 1 On
Nombre total de travailleurs dans l'entr	eprise .12.	4	, y - 90		
Personnel de production industrielle ou	artisanale:	H (hommes)	9	F (femmes)	*
Autre personnel (p.ex. administratif):	vite:	H (hommes)		F (femmes),	2
, tatte percentilet (presidentilet)	- E	11 (11011/111100)		E = 0	. 2 . 5
Nombre de personnes dans les locaux	projetés / transformés				3 12
H (hommes) F	femmes)	TOTAL	9		
Remarque:		······································			
Pour les constructions importantes, abr tableau des locaux (p.ex. selon fichier t	itant de nombreux trav éléchargeable Q51 B -	ailleurs ou plusie 'Liste de locaux	eurs entreprise pour des cons	s, veuillez annexe tructions importar	r un ites' sur

le site CAMAC sous 'FORMULAIRES PAPIER 'ou avec le lien Liste de locaux pour des constructions importantes

2.2 Dimensions

	2.800 [m²]		
11,506,000	. A. A. S [m²]		
Nombre de niveaux du bâtiment, avec sous-sols :			
Volume total estimé des nouveaux locaux à transformer ou à	construire: 25053 In	37	
Volume total estime des houveaux locaux a transformer ou a	properties and the second seco	' 1 · 3 ·	
Tous les locaux de travail disposent d'une hauteur d'au moin	s 2,40 m	🔀 oui	∐ non
Remarque / exception:		i Haranasan sa	
	. Anna ana an an di masa an		
***************************************	*	2	
La hauteur minimale des locaux industriels respecte l'art. 5 C	0L14 (2,75 a 4,00 m)	Mon	. Milon
Remarque / exception:			*********
		* sa	
2.3 Voies de circulation et d'évacuation			
Escaliers	2.1		
Tous les escaliers sont à volée droite, large d'au moins 1,20	m, avec main-courante	oui	[] non
Remarque / exception : ,			
nemarque / exception			
	Zin den gan di di di		
		and the contract of	**************************************
Portes			
Les alons indiquerent les portes à hattant avec leur sens d'ou	verture, en principe dans le sens d	e la fuite.	190
La largeur préconisée des portes à battant dyordour est a de La largeur préconisée des portes à battant donnant sur une v	oie d'évacuation est d'au moins 90	cm.	
Les portes des issues de secours sont praticables en tout te	emps <u>sans clé, p. ex. munies d'une</u>	Moui	non _
poignée anti-panique ou d'un système reconnu équivalent.			
Remarque:			
	* * *	10 ₁₂	2 2
Portes sans battant, selon chaque type			
Indiquer le nombre total des portes spéciales :	1		77 (6) USV
Coulissanto :	pliante:	7	
a footoach.	autre:	sarker 1	3 4 4
Ces portes spéciales et les portillons de secours doivent être	e dessinés sur les plans		
			+
Distances de fuite			
Les distances maximales de fuite de tous les locaux de trav	vail respectent les normes AEAI,	Mou	[] non
c'est-à-dire identiques à celles de l'art. 8 OLT4 (35 m ou 50 t	m selon les cas)	, ,	
Exceptions (locaux):			
		3	267
Signalisation et éclairage en cas d'évacuation	coutoo	9	
Les voies d'évacuation sans éclairage naturel comprennent	oules.		
- un éclairage de secours	F	⋈ ou	i [] non
- un fléchage des chemins de fuite		Жоп	i [] non
Remarque / exception :	,		
Tierrial que 7 exception :		******	
Mary Marie Control of the Control of		SHAREWELLA	

2.4 Santé

Eclairage naturel et fenêtres

Tous les locaux pouvant occuper du personnel durant 20 h/semaine ou davantage disposent de vitrages transparents représentant au moins 12,5 % de la surface du sol	⊠ oui	∐ nori
Exceptions : mentionner les locaux et la proportion vitrée en (%) :		æ 3
Proportion vitrée en % : Local : Proportion vitrée en % : Local : Proportion vitrée en % : Proportion vitrée en % : Remarque : ECLAIRAGE 25NITHAL PMR 2 LoCAUL C	DE PRODUCT	
		ere des fet ant st
Au moins la moitié de la surface vitrée requise permet une vue horizontale sur l'extérieur, l'autre moitié pouvant être constitué de lanterneaux, sheds ou autres baies zénithales Remarque:LOCAWA/ATEUPR PROMCTION ECLARAGE		⊠non
Mishent:	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	10.4
Les allèges des fenêtres possèdent une hauteur maximale de 120 cm aux postes de travai assis et de 150 cm aux postes de travail debout	il [] oui	Mnon
Remarque LOCAME / ATEUER ECLAIRAGE BENTHAL.		******
	rozanskem umana jasa	***********
Toutes les fenêtres exposées au soleil sont munies de stores extérieurs	⊠ ,oui	☐ non
Remarque:		
Sanson		
Autre protection contre le scleil:		*******
Ventilation des locaux Chaque local ventilé naturellement possède des fenêtres ouvrantes représentant au moins 3 % de sa superficie :)X) oui	∐ non
Remarque:		
	2 4 5 4 5 4 5 5 5 6 5 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	- 1
Tous les locaux de travail sans fenêtre ouvrante sont ventilés mécaniquement :	` ⊠ oui	☐ non
- ventilation mécanique par aspiration avec canal d'amenée d'air frais :	⊠ oui	[] non
- climatisation complète avec régulation de la température :	[_] oui	🖄 non
Exceptions : (mentionner ci-après les locaux sans ventilation)		
Local: Type de ventilation: Local: Type de ventilation: Local: Type de ventilation:		
Remarque:		
CHARLES FOR THE PROPERTY OF TH	**************	

Climat des locaux		
Tous les locaux de travail disposent d'un chauffage suffisant (art. 16 OLT3) (voir commentaire OLT3 cité en annexe)	⊠ oui	non s
		*: 1
Remarque:		*******
	6.30	
Bruit et vibrations		
Les mesures techniques nécessaires ont été prises afin de réduire les émissions sonores désagréables ou néfastes pour l'ouïe et de limiter la transmission du bruit et des vibrations.	💢 oui	[] non
Les bruits de fond et les niveaux sonores à tous les postes de travail respectent les valeurs prescrites dans le document Suva 86048.	oui oui	on non
Les installations ou machines très bruyantes [≥ 85 dB(A)] sont installées dans des locaux]≰] cui	non
séparés.		
Remarque :	ana made ou	
	•	
2.5 Locaux sociaux et sanitaires		
Femmes (F): nbre WC. lavabos:	douches:	
Hommes (H): nbre WC. urinoirs: lavabos:	douches:	
	25.1	- 1 - A =
Logal servant au tepos, a fanatiement escu d'immono (d'itos, d'i et es ez re)	oui oui	[] non
Surfaces: vestiaires F: [m²] vestiaires H:	····[m²]	× 5,
réfectoire /cafétéria : 20 [m²]		*
	27	*
Ventilation mécanique ou naturelle de tous les locaux sociaux et sanitaires: Remarque: PAS DE VESTIAIRE É INIC CAR LUNIQUENENT E 2 PENNES TENPS PARTIEL ARMAN	Moui Mester	#PUDE
2.6 Installations techniques		
Les installations techniques fixes doivent être représentées sur les plans. Cocher ci-dessous les installations prévues :		
] ascenseurs/monte-charge palans ponts rou	lants	
[] plates-formes élévatrices [] grues [] voies feri		š., '
convoyeurs compacteurs à déchets		
☆ robots / CNC		
M centres d'usinage	Y _i	£ (
[] chambres de congélation [] fours / traitements thermiques		5
		14
postes de soudure : autogène 📈 électrique 📈 gaz	965	
chariots élévateurs : diesel/benzine électrique [] gaz		
récipients sous pression :	1, 4	(e):
] citernes] silos réacteurs		
[] autres réservoirs description :		
autres machines/appareils description:		
M installations sur/sous le toit description: CEILLUI PHOTOVOLTAIOM	£2	
Remarque:		

2.7 Matières dangereuses	
Matières dangereuses (inflammables, explosifs, toxiques, radicactifs) ou microorganismes dangereux :	∭ oui ☐ non
Si oui, remplir séparément le questionnaire N°64	
	VIII -
Locaux / secteurs particuliers pour la manipulation de matières dangereuses :	
cabine de peinture au pistolet : hottes / chapelle : Autres locaux de manipulation / transvasement de matières dangereuses : (à indiquer sur les plans) Remarques : ARTORES BAC DE RETENTION	
	2.12.12.11.11.11.11.11.11.11.11.11.11.11
	4
Lieu: Nyon Date: 27.06.2	24
	**
Signatures:	
L'employeur: L'architecte ou le mandataire:	Le requérant :
	Ulmaco SA
Ulmaco St 4	CILMACO SIT
M W	
Ce formulaire peut être obtenu directement sur le site Internet de la CAMAC (https://www.actis.vd.ch/).	S
Principales bases légales sur internet :	
Loi fédérale sur le travail (LTr) et ses ordonnances OLT 1 à 5	
https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Arbeitsbedingungen/Arbeitsgesetz-L Verordnungen.html	<u>ind-</u>
Commentaire des ordonnances 3 et 4 relatives à la loi sur le travail OLT 3 et 4	
https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Arbeitsbedingungen/Arbeitsgesetz-u Verordnungen/Wegleitungen.html	ind-

Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA)

http://www.admin.ch/ch/f/rs/832 30/index.html



EAUX RESIDUAIRES, MATIERES DANGEREUSES, DECHETS SPECIAUX

64

Industrie, artisanat et commerce

Nombre d'exemplaires requis : 2

Service responsable (eaux résiduaires, déchets spéciaux) :

Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)

Direction générale de l'environnement (DGE)

Division Assainissement, section Assainissement industriel

Chemin des Boveresses 155, 1066 Epalinges, tél. 021 316 43 08

Autres services concernés (matières dangereuses) :

Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)

Direction générale de l'environnement (DGE)

Division air, climat et risques technologiques

Chemin des Boveresses 155, 1066 Epalinges, tél. 021 316 43 60

Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP)

Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM)

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne, info.dgem@vd.ch, tél. 021 316 61 04

1	RENSEIGNEMENT	rs i	GEN	JFR/	XIII
Ή.	KENSEIGNENEN		GEI	$A \subset I \subset V$	いへん

Commune : <u>NYON</u>	District : NYON	
Adresse: ROUTE DU STAND 21 -	1260 NYON	
N° parcelle : 1585	Secteur de protection des eaux : 🗵 üB	☐ Au ☐ S
Propriétaire	1-37	
Nom, prénom, raison sociale : <u>UL</u>	MACO SA	
Adresse: ROUTE DU STAND 21		<u> </u>
N° postal: 1260 Localité	: NYON	
Téléphone : 022 361 70 35 E-ma	iil : ul@ulmaco.ch	
Exploitant		
Nom, prénom, raison sociale: <u>UL</u>	MACO SA	
Adresse: ROUTE DU STAND 21 -	1260 NYON	
N° postal : 1260 Localité	: NYON	
Téléphone : 022 361 70 35	E-mail : ul@ulmaco.ch	
Mandataire		
Nom, prénom, raison sociale DA	VID PRUDENTE - ENVAR SÀRI	
Téléphone : 022 361 68 38	E-mail: into@erivar.cri	
Données à fournir		*
	entreprise, compléter les données et fournir les élén	nents suivants :
	e:	
- Cuisine professionnelle :		chiffres 1, 6, 9.2
- Utilisation ou commercialisation	de matières dangereuses :	chiffres 1, 7, 9.2

Ce questionnaire particulier doit être complété <u>non seulement pour la partie projet</u>, objet de l'enquête, mais <u>également pour l'ensemble existant</u>.

2. ACTIVITE ARTISANALE / INDUSTRIELLE

2.1 Description de l'activité		V 1
Fabrication d'accessoires de coffrage		
-travail à façon de fer à béton et de tôles		
* v		
- assemblage et tournage		
Nombre d'employés : 12		2 2 3 1 A
Trombie a employees	"	11
2.2 Activités particulières		
Atelier de réparation de véhicules		
☐ Carrosserie		
☐ Station-service		
☐ Place de distribution de carburant (pour les véhic	cules de l'entreprise)	
Place de transvasement (pour carburant, combu	stible ou produit chimique)	
☐ Place de débourbage (véhicules de chantier, véh	nicules agricoles)	
☐ Place de lavage de carrosseries		
☐ Place de lavage de châssis-moteurs		
Place de stationnement pour véhicules non imma	atriculés ou véhicules de c	hantier
3. CONSOMMATION D'EAU	*	
3.1 Provenance X Réseau public 170	m³/an	
☐ Alimentation privée	m³/an	
3.2 Consommation	Existant	<u>Projeté</u>
Eaux artisanales/industrielles (m³/an)	= 0	
Eaux ménagères/sanitaires (m³/an)	<u>170</u>	170
Eaux de refroidissement (m³/an)		
TOTAL (m³/an)	*	

4. DISPOSITIF DE PRETRAITEMENT DES EAUX

	Existant	Projeté	Modèle
Centrifugeuse	= = =		
Décanteur	x		
Evaporateur			
Fosse de rétention			W.
Installation de floculation filtration			
Résine échangeuse d'ions		7 D	
Séparateur d'hydrocarbures			
Séparateur d'hydrocarbures à coalescence			
Séparateur d'hydrocarbures à fermeture automa	atique 🔲 🖁		
Station de neutralisation			
Traitement biologique			
Ultrafiltration			W
Autre			
	6		
5. DEVERSEMENT			
5.1 Eaux résiduaires d'exploitation			
x Aucun (fosse étanche, circuit fermé, etc.)			
☐ En continú	Débit : m³/j		
☐ Par charge	Volume : l	Fréquence	<u> </u>
5.2. Eaux de refroidissement			
		2	*
Infiltration		V 9 3	
Collecteur d'eaux claires	* · ·		
Autre	11 %		
5.3. Eaux météoriques			
Infiltration			
Collecteur d'eaux claires Autre: Bac de rétention 14m3	/indiqué sur Cartol acôt	(A)	*
Autre: Bac de rétention 14m3	(marque sui OartoLacoi	,	

Renseignements sur internet :

Les directives cantonales peuvent être téléchargées sur le site Internet :

Directives et formulaires téléchargeables - VD.ch

Sont notamment concernés les établissements disposant d'une cuisine professionnelle pour la préparation

6. CUISINE PROFESSIONNELLE OU INSTALLATION ANALOGUE

La directive cantonale DCPE 560 est applicable.

de mets chauds et les installations analogues pouvant être la source de rejets d'eaux grasses (traiteurs, laboratoires de poissonnerie ou de charcuterie, industries alimentaires, etc.) : projeté existant Type d'établissement : Activité, mets préparés Fréquence de production : _____ jours / mois Nombre de mets / jour : 6.1 Dispositif de prétraitement (décanteur - séparateur de graisses) Fournisseur, capacité: Existant: Entreprise de vidange oui (copie à annexer svp) Contrat de vidange : Fournisseur, capacité¹: Projeté : ¹ La capacité de l'installation est à déterminer sur la base des normes techniques et indications du fournisseur. Un débit nominal de 1 l/s par élément raccordé peut être pris en compte comme ordre de grandeur. Demande de dispense (l'autorité communale compétente doit être consuitée) Motifs:

6.2 Préavis de l'autorité communale2

La demande de dispense est :

accordée

☐ refusée

Motifs:

Date, lieu, sceau et signature

Personne de contact, tél.

² Le préavis doit tenir compte des équipements mis en place (importance de la production d'eaux grasses), des caractéristiques techniques du réseau de collecteurs (pentes, diamètres, stations de relevage, déversoirs d'orage) et des installations de traitement des eaux (réserve de capacité de la STEP).

7. MATIERES DANGEREUSES

7.1 Dangers particuliers dans l'entreprise (cocher les cases qui conviennent)

	(!)	E		(2)
Très toxique	Attention dangereux	X Corrosif	Extrêmement inflammable	· Comburant
	(\Diamond		
Explosif	Dangereux pour le milieu aquatique	x Gaz sous pression	Dangereux pour la santé	, d

7.2 Matières dangereuses stockées ou utilisées (annexer une liste séparée si nécessaire)

Nom chimique et	Quantité maximale	Consom- mation	Local / secteur	Sécuri	sation
nature de la matière (G=gaz / L=liquide / S=solide)	dans l'entreprise (kg ou l)	annuelle (kg ou l)			Local étanche
VOIR FICHE PRODUITE ANNEXÉE					
			*		
Y)					

7.3 Locaux abritant des matières dangereuses

Local / secteur	S/M 1	Type de ventilation (mécanique / naturelle)	TRA ²
DÉPÔT EXTÉRIEUR BÂTIMENT			
	-		

¹ S = stockage; M = manipulation/utilisation; SM = stockage et manipulation dans le même local/secteur

Renseignements sur internet:

Les substances dangereuses : ce qu'il faut savoir

http://www.chemsuisse.ch/fr/

http://www.cheminfo.ch/fr/bases-legales.html

Produits chimiques et travail

https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Arbeitsbedingungen/Chemikalien-und-Arbeit.html

Prévention des explosions - Principes, Prescriptions minimales, Zones https://www.suva.ch/fr-ch?lang=fr-CH, sous "Recherche" introduire 2153

² TRA = taux horaire de renouvellement d'air, c'est-à-dire le rapport entre le débit de renouvellement d'air frais (m³/n) et le volume du local (m³) : à indiquer pour toute ventilation mécanique

8. GESTION DES DECHETS SPECIAUX

N° d'identification selon l'OMoD (Ordonnance sur les mouve	ments de déchets)	*	<u> </u>	-
Nature des déchets (liquides ou solides)	Quantité annuelle [kg/an] ou [l/an]	Sécurisation Bac de rétention	on Local éțanche	
Huile hydraulique 130208	1000 lit.	x		
Huile de coupe 120109	1000 lit.	X		
Chiffons souillés 150202	400kg (Big bag)			
	-			*

9. ANNEXES A FOURNIR

- 9.1 Pour les entreprises artisanales ou industrielles, ainsi que les garages professionnels, carrosseries, places de lavage, stations-service et chantiers navals, un mémoire technique spécifiant :
- Le type de production, d'activités (description succincte)
- Les processus de fabrication (description succincte)
- La nature et la quantité d'eaux résiduaires
- Les prétraitements (fonction, type, dimensions, etc.)
- Les raccordements (eaux usées, eaux claires, infiltration, etc.)

9.2 Dans tous les cas, un plan des canalisations (échelle 1:200 à 1:500) indiquant :

- Les eaux usées (ménagères, sanitaires)
- Les eaux claires (météoriques, de surface extérieure, drainages, etc.)
- Les eaux de refroidissement
- Les eaux résiduaires artisanales et industrielles (eaux de fabrication, de lavage)
- Les dispositifs de prétraitement
- La dénomination des locaux d'exploitation
- Les grilles de sol, points d'évacuation
- Les aires d'apport d'eaux météoriques (surfaces raccordées en m²)

Signatures:

Le propriétaire :

L'architecte ou le mandataire :

L'exploitant :

Ce formulaire peut être obtenu sur le site Internet de la CAMAC : http://www.vd.ch/formulaires-permis-construire

Liste Matière dangereuses

Sécurisation

Bac de réte Local étanche	×	, , ,	×	*×	×	×	×	A définir	A définir	A définir	
Qamtité max dans l'entre Consomation annuell Local/Secteur	200 litres	800 litres	60 litres	60 litres	30 litres	30 litres	30 litres	10 Spray de 250 ml	72 spray de 250ml	10 Spray de 250 ml	200 litres
Qamtité max dans l'entr	400 litres	1200 litres	120 litres	120 litres	60 litres	60 litres	30 Litres	10 Spray de 250 ml	72 spray de 250ml	10 Spray de 250 ml	200 litres
Natùre	Liquide	Liquide	Liquide	Liquide	Liquide	Liquíde	Liquide	Gaz	Gaz	Gaz	Liquide
Nom chimique	Huile de coupe Blasocut 4000 Strong	Huile Hydraulique HV46	Huile de glissiére Blasoslide 68	Huile de protection Blasoprotec OV36	Huile de boite de vitesse	Nettoyant piéces	Nettoyant machine Force 5	aérosol graisse	aérosol Peinture	aérosol lubrifiant divers	· Bac de nettoyage

* utilisation dans une bac égouttage